

-----  
Direction Générale des Services

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

Le neuf juin deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 03 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Pascal VERNISSE, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

**Etaient présents :** Pascal VERNISSE, **Maire** – Valérie GOUBY – Marie-Françoise LOCTOR - Guy FRAISE – Christiane HILLAIRAUD - Patrick DARCANGE, **Adjoint**. Patrick GAUTIER, **conseiller délégué**.  
Jean-Noël BACQUET - Jacques BOURET - Michel BRUNNER - Delphine DAJOUX - Laurent DESMYTTER - Fabienne DURAND Félix FLERET - Bernard NAVETAT - Catherine QUESTEL - Pierre SANCELME - Dominique TALON, **conseillers**.

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :** Ghislaine BOURRACHOT à Patrick DARCANGE (jusqu'à 20 h 00) - Léopold GODART à Michel BRUNNER – Catherine MANGERET à Dominique TALON - Audrey MONMINOUX à Christiane HILLAIRAUD (jusqu'à 19 h 40) – Annie-France POUGET à Marie-Françoise LOCTOR.

**Secrétaire de séance :** Guy FRAISE.

*Les PV des séances du 11 mars 2011 et 22 avril 2011 sont approuvés à l'unanimité.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire et approbation de l'unanimité des membres, l'ordre du jour est modifié comme suit :*

- *retrait délibération relative à la convention de dépôt de livres par la médiathèque départementale (déjà votée en sept 2010).*

- *ajout de 5 délibérations portant sur :*

*. soutien sécheresse – mise en place d'un dispositif communal*

*. soutien Etat aux actions d'accompagnement à la scolarité*

*. indemnité annuelle vêtements et petit équipement - personnel communal*

*. nouvelle affectation enfants scolarisés – accès restaurant scolaire école Georges Sand*

*. annulation délibération du conseil municipal N° 22-04-2011/09-c – désignation des représentants au SIVU du Pal.*

-----  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE LES QUESTIONS SUIVANTES :**

#### **1 – Finances – Budget 2011 – Décision Modificative N° 1**

Des ajustements de crédits budgétaires en dépenses et en recettes font l'objet d'un projet de décision modificative N° 1.

Des compléments de crédits s'avèrent nécessaires en vue de financer des dépenses dans le cadre de régularisations budgétaires, des transferts d'opérations du budget principal aux budgets annexes. Des opérations d'inscription et de réductions de crédits seront donc proposées à l'assemblée. Etant entendu que d'autres modifications pourront également intervenir lors de la prochaine séance.

DM N° 1 - Annexe

#### **2 – Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) : Révision générale**

Dans la poursuite de la réflexion approuvée par l'assemblée délibérante en date du 22 avril dernier sur une révision du P.L.U, et compte tenu de son inadaptation au contexte communal, le conseil municipal décide de la révision générale du P.L.U.

De la délibération lançant la procédure de révision générale, à celle approuvant le nouveau P.L.U, une durée de 2 ans est envisagée.

Celle-ci intègre une analyse et un diagnostic territorial, une définition du projet d'aménagement et de développement durable, la réalisation du projet de P.L.U soumise à l'avis des services de l'Etat et des Personnes publiques associées, suivie d'une enquête publique et enfin de la délibération du conseil municipal approuvant le PLU.

L'assemblée décide de faire appel à un bureau d'étude spécialisé dont le coût de la prestation intellectuelle est évaluée jusqu'à 30 000 € (hors publications, enquête publique, frais de reproduction...), de solliciter une aide financière de l'Etat, à travers la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D) à hauteur de 50 % des frais engagés et de recourir à l'assistance de la DDT à la rédaction du cahier des charges, dans le choix du bureau d'étude, et dans l'assistance administrative du dossier.

### **3 - Assainissement - Travaux rue de la Fontaine - Engagement travaux et montage financier de l'opération**

Vu les crédits inscrits au BP 2011 - programme d'investissement « rue de la Fontaine », budget annexe Assainissement,  
Compte tenu que le réseau d'assainissement collectif défectueux menace d'un effondrement rue de la Fontaine (partie haute) il y a lieu d'envisager la réalisation des travaux nécessaires et de solliciter le partenariat du Département de l'Allier.

Le montage financier estimatif des travaux s'établit à :

Dépenses H.T : .....	65 000 €
Recettes - Subvention Département de l'Allier (50 % de la dépense).....	32 500 €
Autofinancement de la collectivité .....	32 500 €

Présence de Madame Ghislaine Bourachot à compter de cette question.

### **4 - Eau - Rapport sur la qualité de l'eau - 2010**

Lecture commentée sur le rapport 2010 sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable est donnée. Celui-ci est approuvé conformément aux dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995.

Ledit rapport est consultable en mairie.

### **5 - Sécurité - Plan communal de sauvegarde (P.C.S)**

Vu le plan de prévention des risques (P.P.R) existant sur la commune de Dompierre sur Besbre, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan communal de sauvegarde.

Les recommandations pour l'élaboration du PCS figurent notamment dans la loi du 13 août 2004.

L'objectif du PCS est de mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive (testée et améliorée régulièrement) en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'anticipation des risques va permettre de coordonner les moyens, services.... existants pour optimiser la réaction en créant la cellule de crise communale.

L'assemblée municipale prend acte du Plan de sauvegarde de la commune de Dompierre sur Besbre, lequel fait l'objet d'un arrêté du Maire suivi de sa transmission à la Préfecture de l'Allier

### **6 - Transports - Transports Express Régional (T.E.R) Bourgogne : Motion**

Les modifications de la desserte Paray Le Monial/Moulins annoncées par le comité de lignes TER Bourgogne dont certaines seraient applicables dès juillet 2011 appellent de la part des élus une opposition forte à celles-ci présentées sans concertation des usagers et portant sur la suppression de certains trains, la modification des horaires, la substitution des trains par autocars, la suppression des trains gare de Diou...

Les principales mesures Moulins-Dompierre :

- suppression du service ferroviaire au départ de Moulins à 13 h 06 et création service routier départ à 7 h 40
- suppression du service ferroviaire au départ de Moulins à 16 h 57 et 17 h 12 remplacement par un seul service routier (autocar) à 17 h 42.
- suppression en 2012 du service ferroviaire au départ de Moulins à 18 h05.

Suppression envisagée du service routier (autocar) au départ de Moulins à 18 h 32

Dans un contexte de crise économique, où le transport en commun est largement préconisé, ces mesures tendant à développer le transport individuel pénalisent les usagers.

L'assemblée s'oppose aux réductions de la desserte ferroviaire et aux modifications horaires avancées ; elle sollicite le réexamen du projet de cadencement tenant compte des attentes et des besoins des usagers.  
L'assemblée demande le maintien du service existant.

## **7- Coopération Intercommunale : Préparation du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier. Avis**

Par application de la loi 2010-1563 portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, il appartient au Préfet d'adopter avant le 01 janvier 2012 et après concertation des élus, un schéma départemental de coopération intercommunale.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de l'Allier vise :

- à conforter la communauté de communes du Donjon Val Libre en intégrant dans son périmètre les communes de Beret (Cté de communes de Lapalisse) ainsi que les communes de Liernolles et Monétay sur Loire (Cté de communes de Sologne Val de Besbre)
- à porter ainsi la population communautaire du Donjon Val Libre à 5509habitants, permettant de dépasser le seuil critique des 5000 habitants prévu par la loi
- à accroître sa « surface financière » et par conséquent à dynamiser son territoire et renforcer la cohésion de celui-ci.
- 

Il est rappelé les délibérations des communes concernées, Liernolles et Monétay sur Loire, refusant leur intégration à la Communauté de communes du Donjon Val Libre, ainsi que celle de la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise portant avis défavorable audit projet et maintien des communes concernées au sein de l'EPCI auquel elles sont adhérentes.

En accord avec la décision du conseil communautaire de Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, l'assemblée donne un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé sollicite le maintien des communes de Liernolles et Monétay sur Loire au sein de la communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et refuse toute restriction du périmètre de ladite communauté de communes.

## **8 - Personnel : fixation taux d'avancement de grade. Modification**

La loi N° 2007-209 du 19 février 2007 a modifié les règles d'avancement de grade pour toutes les catégories de fonctionnaires territoriaux.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à un grade supérieur.

Il est rappelé que l'avancement de grade constitue une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle de l'agent et les acquis de l'expérience professionnelle.

Les propositions d'avancement seront donc établies selon la capacité financière de la collectivité et des critères mesurant notamment la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur, l'investissement et les motivations.

Après avis favorable du C.T.P, l'assemblée fixe les taux d'avancement de grade à 50 % pour les catégories : A – B – C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **9 - Agriculture : sécheresse - dispositif communal**

L'assemblée décide de proposer une mesure de soutien aux exploitants agricoles dompierois victimes de la sécheresse. L'approvisionnement en fourrage pour les animaux constitue la priorité, c'est ce qui a conduit l'assemblée à décider de céder à titre gratuit le fourrage « sur pied » sur un terrain communal, lieu-dit « le Faon » d'une superficie d'env. 10 ha aux exploitants éleveurs souhaitant en bénéficier selon des modalités convenues. La répartition se fera selon le nombre d'animaux.

Considérant le caractère exceptionnel et urgent des mesures pouvant être prises et sachant que :

- . la mesure est adressée à l'ensemble des exploitants agricoles dompierois, les éleveurs intéressés devront communiquer rapidement leur nb d'animaux à la collectivité,
- . la collectivité adressera à chaque exploitant éleveur la quantité octroyée
- . les bénéficiaires se chargeront de la coupe, de la collecte et du transport du fourrage.

Messieurs Jacques Bouret et Bernard Navetat sont désignés conseillers référents chargés de l'application du dispositif.

#### **10 – Enfance-Jeunesse : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire - soutien de l'Etat (Acsé = Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. )**

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 03 juillet 2009 portant définition du projet éducatif local,  
Vu la délibération du conseil municipal, en date du 03 septembre 2010 approuvant les termes de la convention d'objectifs et de financement établie par la CAF de l'Allier dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) de l'année 2010/2011,

Considérant le souhait du conseil municipal de poursuivre le développement de sa politique enfance – jeunesse,

Considérant les actions d'accompagnement à la scolarité en dehors du temps scolaire, centrées sur l'aide aux leçons et devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin,  
Considérant le partenariat avec l'Acsé,

L'assemblée municipale :

- . approuve le bilan de l'action réalisée sur l'exercice 2010/2011 ainsi que son bilan financier arrêté à ce jour à 5141 € pour lequel il est sollicité une subvention de 1000 € auprès de l'Acsé,
- . approuve le budget prévisionnel de l'action d'accompagnement à la scolarité 2011/2012 reconduite, au montant estimé à 5465 € pour lequel une subvention d'un montant de 1 000 € est sollicitée auprès de l'Acsé.

#### **11 – Personnel communal : indemnité annuelle vêtements et petit équipement**

L'assemblée municipale décide de reconduire l'attribution de l'indemnité annuelle de vêtements et petit équipement aux agents susceptibles d'en bénéficier pour l'année 2011 et les années à venir à raison de 68.60 € par agent à temps complet.

#### **12 –Restauration scolaire : accès enfants scolarisés école Georges Sand à compter de la rentrée scolaire 2011/2012**

Après concertation des chefs d'établissement scolaire (écoles primaires concernées et collège),

Il est décidé d'autoriser l'accès au restaurant scolaire du collège Louis Pergaud, les enfants de l'école Georges Sand à compter de la rentrée scolaire 2011/2012.

Compte tenu du nombre d'enfants inscrits en CE2 – CM1 et CM2 au sein de l'école G. Sand, amenés à fréquenter le restaurant scolaire du collège L. Pergaud à compter de la prochaine rentrée scolaire, cette mesure répond à l'intérêt de l'enfant et s'inscrit en cohérence avec son parcours scolaire. A ce titre, elle présente un renforcement dans l'approche du collège.

Certains principes de fonctionnement du service du restaurant scolaire du collège sont considérés comme des éléments forts préalables à la bonne intégration des enfants dans un environnement où il leur sera demandé notamment plus d'autonomie.

#### **13 –Désignation représentants du SIVU le Pal : annulation de la délibération N° 22-04-2011-09c**

Considérant la réflexion sur le schéma départemental de la coopération intercommunale et par conséquent sur le devenir du syndicat à vocation unique du Pal, l'assemblée décide d'annuler la délibération N° 22-04-2011/09c portant nouvelle désignation de ses membres. Ainsi, la désignation initiale des représentants 2008 reste valable.

## Questions diverses

- . Réflexion sur la place et les orientations de la culture dans la commune, sur la réalisation d'un agenda 21, sur la politique de cession terrains en lotissement,
- . Journée « recrutement » destinée aux jeunes organisée par la Gendarmerie Nationale le 18 juin – salle Laurent Grillet
- . Inauguration des sites réaménagés Quartier de la Source et Entrée Sud respectivement les 28 juin et 05 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

## ANNEXE

### Budget Primitif 2011 : Décision Modificative N°1

Les ajustements de crédits budgétaires en dépenses et en recettes font l'objet de la présente décision modificative N° 1

#### Budget Principal

Des virements internes de crédits sont effectués pour régler la cotisation 2009 au profit du Syndicat Intercommunal du PAL

Section FONCTIONNEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
6554	Cotisation 2009 SIVU « LE PAL »	+ 1 800
6068	Autres matières et fournitures	- 1 800

-----

Des abondements de crédits sont nécessaires pour régler les montants de travaux actualisés concernant le centre technique municipal, les travaux d'aménagement de sécurité routière pour lesquels une subvention a été sollicitée auprès du Département au titre du produit des amendes de police.

Section INVESTISSEMENT		
Cpt/opération	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
2313/587	Travaux Centre Technique Municipal	5 700
2315/642	Travaux voirie 2011	14 700
2188/642	Panneaux signalisation routière	5 600
<b>TOTAL</b>		<b>26 000</b>

Les inscriptions de recettes correspondent aux subventions versées par l'Etat et le Département.

Section INVESTISSEMENT		
Cpt	libellé	montant
<b>Recettes</b>		
1321	ETAT	6 950
1342	DEPARTEMENT - Amendes de police	5 000
1323	DEPARTEMENT - Fonds 1	14 050
<b>TOTAL</b>		<b>26 000</b>

## **Budget annexe Assainissement**

Il y a lieu d'inscrire le montant des ICNE 2011 au budget primitif 2011. Un virement interne des crédits du compte 022 « dépenses imprévues » permet d'équilibrer l'opération.

<b>Section FONCTIONNEMENT</b>		
Cpt/opération	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
66112	ICNE 2011	+ 3 300
022	Dépenses imprévues	- 3 300

-----

Sur le constat du gestionnaire (SIVOM – DOMPIERRE S/ BESBRE) courant avril 2011, il est établi que le réseau assainissement collectif situé rue de la Fontaine est très endommagé.

Pour rappel, des travaux ont fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> inscription budgétaire d'un montant de 20 000 € (HT) au titre de grosses réparations sur le réseau collectif pour l'exercice 2011.

Actuellement, et compte tenu d'une 1<sup>ère</sup> estimation, il est nécessaire d'abonder le programme à hauteur de 46 350€ par le virement interne des crédits de travaux prévus au BP 2011 rue des Thomassots, dont la réalisation sera reportée (+ 13 850 € ) ainsi que des crédits supplémentaires correspondant à la subvention attendue du Département de l'Allier pour 50 % d'un montant de 65 000 €.

Le montant total des travaux serait évalué à 66 350 € H.T.

<b>Section INVESTISSEMENT</b>		
Cpt/opération	libellé	montant
<b>Dépenses</b>		
2325/63	Rue de la Fontaine	+ 32 500
2325/63	Rue de la Fontaine	+ 13 850
2315/43	Rue des Thomassots	- 13 850
	<b>TOTAL</b>	<b>32 500</b>

<b>Section INVESTISSEMENT</b>		
Cpt	libellé	montant
<b>Recettes</b>		
1323	DEPARTEMENT	32 500
	<b>TOTAL</b>	<b>32 500</b>

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- d'approuver les modifications budgétaires concernant le budget 2011 (principal et budgets annexes).

Fait à Dompierre sur Besbre, le 14 juin 2011,  
Le Conseiller Général-Maire,

Pascal VERNISSE